



GLAD!

Revue sur le langage, le genre, les sexualités

06 | 2019

Varia

Les genres récrits n° 5

Votre prœnom, s'il vous plait !

Your Pronoun/First Name, Please!

Daniel Elmiger



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/glad/1541>

DOI : 10.4000/glad.1541

ISSN : 2551-0819

Éditeur

Association GSL

Référence électronique

Daniel Elmiger, « Les genres récrits n° 5 », *GLAD!* [En ligne], 06 | 2019, mis en ligne le 01 juillet 2019, consulté le 17 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/glad/1541> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/glad.1541>

Ce document a été généré automatiquement le 17 décembre 2020.



La revue *GLAD!* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Les genres récrits n° 5

Votre prénom, s'il vous plaît !

Your Pronoun/First Name, Please!

Daniel Elmiger

Les noms, une identité que d'autres choisissent pour nous

- 1 Dans notre vie, nous avons tantôt le choix, tantôt pas. Si nous avons parfois l'impression que tout est sujet à choix, ce n'est bien sûr pas le cas : par exemple, nous n'avons pas d'emprise sur notre groupe sanguin, sur la taille de nos pieds et sur la couleur de nos cheveux tels qu'ils poussent — mais pour ce qui est de ces derniers, nous pouvons changer de couleur une fois qu'ils sont sortis du cuir chevelu¹.
- 2 Qu'en est-il de nos prénoms ? Ils nous sont donnés à la naissance et en général, nous les emportons avec nous durant toute notre vie, qu'ils nous plaisent ou pas. Si nous en avons deux ou plusieurs (ce qui n'était pas très commun là où je suis né, à l'époque : raison pourquoi j'ai un seul prénom), nous avons le choix de privilégier l'un ou l'autre, selon nos préférences ou selon les circonstances de la vie. Si plus d'un prénom s'utilise pour une même personne, cela peut créer des malentendus : par exemple, je me souviens d'une situation où on m'a parlé avec insistance d'un *Mike* comme si je le connaissais bien — jusqu'à ce que je me rende compte qu'il s'agissait de *Heinz*, qui m'était effectivement familier depuis près de trente ans. Je ne m'étais pas rendu compte qu'il utilisait un autre prénom dans certains contextes dont je ne faisais pas partie.
- 3 En français, la plupart des prénoms sont genrés : si on les connaît, on peut savoir s'il s'agit d'un prénom de fille ou de garçon, de femme ou d'homme. En plus, ils sont sujets à des modes et à des appréciations personnelles : *Adélaïde* et *Balthasar* portent sans doute davantage la connotation « prénom démodé » que *Mia* ou *Léo*.
- 4 Parfois, nous ne connaissons pas les conventions et connotations liées aux prénoms, notamment lorsqu'un nom vient d'une autre langue ou d'une autre aire culturelle.

Ainsi, il n'est pas toujours aisé de comprendre un prénom basque, chinois ou arabe. (D'ailleurs, parfois, il n'est même pas simple de savoir quelle partie d'un nom correspond à un prénom, un nom de famille ou à autre chose, ce qui ne simplifie pas nécessairement le travail bibliographique...)

- 5 Seule une petite partie des prénoms s'utilise de manière épïcène, en français : parmi les plus connus, on peut mentionner *Claude*, *Dominique* ou *Camille*. D'autres sont homophones, mais pas homographes : *Pascal·e*, *Daniel·le* (ou *Danièle*), *Frédéric/Frédérique*, etc. Dans d'autres cas, un prénom typiquement féminin ou masculin s'utilise aussi pour des personnes d'un autre genre, p. ex. *Marie* (dans *Jean-Marie*).

Changer de prénom : pas si simple

- 6 Un prénom peut nous plaire et nous convenir — mais ce n'est pas toujours le cas. Il y a toutes sortes de raisons de vouloir changer un prénom : par exemple, il peut être difficile à prononcer (ou écrire) dans une autre langue. C'est la raison pourquoi il n'est pas rare qu'une Chinois·e choisisse un prénom occidental pour les relations en dehors de l'espace sinophone. Ou alors on préfère un prénom plus court que celui qui est officiel : *Bill* plutôt que *William* ou *Lisette* à la place d'*Elisabeth*.
- 7 Une autre raison semble devenir plus fréquente, récemment : un changement de prénom peut être motivé par le désir de faire accorder son nom avec une identité de genre qui ne correspond pas à celle qui a été assignée à la naissance. Cela peut concerner des personnes intersexes, trans* ou non binaires. Tantôt, un changement de nom peut aller de pair avec d'autres transitions (juridique, médicale, sociale, etc.), tantôt cela n'est pas le cas.
- 8 Si certains éléments indexicaux d'une identité de genre se laissent choisir plutôt facilement (p. ex. l'habillement), nos noms — et notamment les prénoms — nous « collent à l'identité » assez solidement : on ne les change pas sur une simple envie. Les changements de noms de famille sont encore assez communs, p. ex. lors d'un mariage (bien que cela ne soit plus la règle, contrairement à autrefois, où la plupart des épouses « prenaient » le nom de leur mari, comme si c'était un cadeau de mariage). En revanche, le changement de prénom officiel n'est pas une chose simple : on ne change pas de prénom sur un coup de tête ! En Suisse par exemple, une demande de modification de prénom doit être légitimement motivée. À ce propos, un guide légal explique : « [l]a jurisprudence précise que de tels justes motifs peuvent résulter du fait que le nom légal cause au requérant un préjudice sérieux et durable, ou qu'il est de nature à porter atteinte à un intérêt d'ordre moral, spirituel voire affectif, ou encore que le nom est odieux, ridicule, choquant, ou enfin lorsqu'il donne lieu à de nombreuses confusions. » (Arcavocats 2016).
- 9 En France aussi, le prénom peut être modifié, par exemple lors de l'obtention de la nationalité française : la loi² prévoit notamment de modifier un prénom étranger en le francisant, de choisir un prénom français ou d'en ajouter un aux prénoms existants³.
- 10 Dans ce cas, le changement de prénom a ainsi clairement une visée d'intégration par le nom, qui est explicitement nommée dans la loi, puisqu'elle prévoit que le nom et/ou prénom puisse être francisé « lorsque leur apparence, leur consonance ou leur caractère étranger peut gêner son intégration dans la communauté française », une

possibilité qui n'est pas anodine du point de vue identitaire et qui est tantôt saluée, tantôt rejetée par les personnes susceptibles d'être confrontées à un choix pareil.

- 11 Il n'est pas possible de résumer ici tous les éléments juridiques et pratiques concernant un changement de prénom, mais mentionnons encore deux cas : le prénom peut se changer lors d'une adoption et à la suite d'une transition qui entraîne un changement de statut légal. Une personne trans* peut ainsi changer de nom, mais doit aussi être prête à affronter une procédure qui s'avère plutôt lourde, en général.
- 12 S'il n'est ainsi pas simple — ni banal — de changer de prénom, c'est que celui-ci est considéré comme profondément identitaire : le nom permet non seulement de nommer quelqu'un, mais aussi de l'identifier. Un changement de cette marque d'identification entraîne alors des barrières très élevées.

Vers un choix plus flexible des prénoms ?

- 13 Dans un article de fin 2018, Marco Fortier rapporte que l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a décidé de laisser les étudiant·e·s choisir leur prénom de manière peu formelle. Rien que durant la première journée, 75 demandes auraient été faites : elles concerneraient pour une moitié des simplifications de prénoms et pour l'autre le désir de disposer d'un prénom en conformité avec son identité de genre. Selon l'auteur, l'UQAM se réserverait le droit de refuser des demandes « abusives ou farfelues » — mais il ne dit pas si de tels cas se sont effectivement posés.
- 14 Pour l'instant, un prénom modifié n'est utilisé que de manière interne à l'UQAM et n'apparaît ainsi pas sur les documents officiels émanant de l'université (p. ex. les diplômes ou relevés de notes officiels), où l'on continue à utiliser le nom légal de l'étudiant·e. Ainsi, le prénom de choix ne va pas de pair avec une modification de l'état civil. Les conditions pour un vrai changement de prénom demeurent ainsi élevées, mais au moins, une politique comme celle de l'UQAM permet d'affirmer une identité autodéterminée et autonome (car auto-nommée) dans le quotidien non administratif.
- 15 Peut-être que le choix de son prénom dans la vie de tous les jours, admis par une autorité comme une université, permettra à davantage de personnes de se décider pour un prénom en conformité avec leur identité de genre — ou d'en choisir un qui dépasse les catégories existantes. Car lors d'un changement d'état civil officiel, il faut encore se décider, dans la majorité des pays, entre deux options : le féminin ou le masculin. En dehors de cette binarité, point de salut identitaire...
- 16 En Europe, la reconnaissance légale d'autres identités de genres n'en est qu'à ses débuts. En Allemagne, par exemple, une troisième valeur, c'est-à-dire *divers*, à côté de *féminin* et *masculin*, n'a été officiellement introduite qu'en 2019 et ne semble même pas être vraiment prévue comme une option pour les personnes qui souhaitent échapper à une identité binaire au moyen d'une transition.
- 17 Pour l'heure, un changement de prénom officiel demeure ainsi difficile et doit s'inscrire à la fois dans une vision binaire des genres et dans une certaine stabilité identitaire. De ce fait, le choix facilité d'autres prénoms au quotidien pourra peut-être plus facilement permettre d'autres facettes identitaires, qu'elles soient fluctuantes, cumulatives, ludiques, incertaines ou autrement instables.

- 18 Certes, les prénoms que nous pouvons choisir — et dont l’usage peut s’avérer circonstanciel — ont des limites, mais ils peuvent permettre d’autres formes d’appropriation ou d’expression du genre. Par ailleurs, un autre (pré)nom peut aussi entraîner d’autres pronoms : à côté des traditionnelles formes *il* et *elle*, on a vu surgir d’autres formes telles que *yel*, *iel*, *al*, *ile*, *ille*, *ël*, *ul*, *ol*, etc. Le marché des prénoms et des pronoms s’ouvre ainsi et devient plus riche — mais aussi plus complexe. Sur le plan langagier, le libre choix de son/ses prœnom(s) ne fait pas disparaître la binarité inscrite dans la grammaire traditionnelle : pas de problèmes pour les *jeunes*, *idéalistes* et *doctes*, mais quelle forme choisir si l’on est plutôt *vieux/vieille*, *conservatrice/-teur* et *ignorant-e* ? Pour l’instant, la langue française semble poser des casse-têtes insolubles à ce sujet, mais des têtes curieuses ont pensé à des solutions alternatives : j’y reviendrai dans une future chronique.
- 19 Que faire pour l’instant ? Si vous désirez changer de prénom ou de pronom, essayez de trouver les voies qui vous permettent de le faire : plus ou moins officiellement ou officieusement. Quant aux autres, je vous invite à réfléchir sur les raisons qui poussent d’autres à changer leurs prœnoms : certes, cela peut être pour des raisons d’expérimentation par rapport à son identité (par exemple pour la rendre temporairement extrahorsbinaire), mais pour d’autres, notamment des personnes trans*, c’est un pas bien important pour faire valoir et reconnaître leur identité autodéterminée : choisir son nom, c’est aussi choisir qui on est. Nous devrions donner ce droit à tout le monde.

BIBLIOGRAPHIE

Arcavocats. 2016. *La procédure en changement de nom* [En ligne], consulté le 8 mai 2019. URL : <http://www.arcavocats.ch/fr/chroniques/la-procedure-en-changement-de-nom>.

FORTIER, Marco. 2018. « L’UQAM permet à ses étudiants de “choisir” leur prénom » *Le Devoir* 14 novembre 2018.

NOTES

1. S’agit-il alors plutôt d’un choix ou — notamment pour les femmes — d’une contrainte culturelle ? S’il y a un choix, cela ne signifie pas, bien sûr, que celui-ci soit nécessairement libre et conscient.

2. Loi n° 72-964 du 25 octobre 1972 relative à la francisation des noms et prénoms des personnes qui acquièrent, recouvrent ou se font reconnaître la nationalité française. Version consolidée au 8 mai 2019 (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000322317&categorieLien=cid>)

3. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10528>

RÉSUMÉS

Les noms, notamment les prénoms, constituent un élément central d'une identité — mais ils sont en général choisis par d'autres personnes que celles qui les portent. Que se passe-t-il si quelqu'un souhaite changer de prénom (et parfois : aussi de pronom) ? Si ce choix est possible dans certains contextes (p. ex. à l'Université du Québec à Montréal), il reste souvent un acte certes symboliquement important, mais sans conséquences légales fortes. Pourquoi le choix du prénom/pronom ne serait-il pas laissé au choix de toute personne, pour que ces marques d'identification soient en accord avec son identité ?

Names, notably first names, are a central part of an identity – yet they are usually chosen by people other than those who bear them. What happens if someone wants to change their first name (and sometimes also their pronoun)? While this choice is possible in some contexts (e.g., at the Université du Québec à Montréal), it often remains a symbolically important act, but without strong legal consequences. Why should the choice of first name/pronoun not be left to the choice of any person, so that these identification marks are in harmony with their identity?

INDEX

Thèmes : Chroniques

Mots-clés : noms, pronoms, choix, identité de genre, autodétermination

Keywords : names, pronouns, choice, gender identity, self-determination

AUTEUR

DANIEL ELMIGER

Université de Genève

Daniel Elmiger est linguiste et travaille à l'Université de Genève. Parmi ses intérêts de recherche figurent divers domaines en lien avec la politique linguistique, notamment l'enseignement des langues et le langage non sexiste dans les discours et les textes administratifs.